



SYNDICAT
AUTONOME
SPP-PATS

5 lotissement les figuières,
allée des platanes
34800 LIEURAN CABRIERES

Tel: 06 13 72 02 49
didierbosch@hotmail.fr
secretariatautonome34@hotmail.fr

PREFECTURE DE L'HERAULT

A l'attention de Monsieur le Préfet de
Région, Monsieur Pierre De Bousquet de
Florian

34 Place des martyrs de la résistance
34000 MONTPELLIER

Lieuran, le 16 août 2013

Objet : Transfert de détenu pour raison médicale par les sapeurs-pompiers

Monsieur le Préfet,

Les transferts de détenu dans les hôpitaux effectués par les sapeurs-pompiers posent de manière récurrente un certain nombre de difficultés pratiques et constituent un enjeu important en terme de sécurité des personnels.

La préservation de la santé des détenus est une priorité pour l'administration pénitentiaire mais la sécurité des personnels du SDIS lors de ces transferts doit être une priorité pour tous.

Dans la nuit du 5 août au 6 août 2013, une intervention pour le transfert d'un détenu vers l'hôpital de Béziers aurait pu mal finir. Ce détenu aurait bu de l'eau de javel. Il a été transporté, entravé et menotté par devant, avec sur lui une lame de rasoir montée sur une brosse à dent. A l'hôpital, il y eu tentative d'évasion avec prise d'otage d'une complice armée. Fort heureusement, l'équipe de secours a su faire preuve de professionnalisme et de sang-froid, ce qui a permis d'aider les surveillants dans la maîtrise du détenu.

Lame de rasoir cachée, préméditation d'évasion, une complice armée. Il est légitime de se poser des questions.

Nous effectuons fréquemment des transferts de détenu, souvent sans urgence avérée. Le sentiment d'insécurité et de danger des personnels est incontestable. La circulaire de la direction de l'administration pénitentiaire AP 2004-07 donne des directives claires tout en préservant l'article 3 de la convention Européenne sur la dignité humaine.

Le syndicat autonome ne tolère aucune insécurité des personnels dans les missions de secours. Alors que le SDIS et la Préfecture ont travaillé ensemble pour la mise en œuvre d'un plan de prévention des violences urbaines, nous souhaitons que ce dernier soit complété avec l'application de cette circulaire pour chaque transfert.

Nous restons bien sûr disponibles pour tout complément d'information, et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président Départemental,
Didier BOSCH



Ref : 90-13

Affaire suivie par :
Rachid BAALI

Copie à :
DD SIS,
Colonel RISDORFER

Pièces jointes :
